



Bush, Cheney et Cie accusés de crimes de guerre dans un dossier du FBI

Par [Bill Van Auken](#)

Mondialisation.ca, 28 mai 2008

[WSWS](#) 28 mai 2008

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Guerre](#)

[USA OTAN](#)



La révélation la plus étonnante d'un rapport de 370 pages de l'inspecteur général du département de la Justice américain est que des agents du FBI avaient officiellement ouvert un dossier de « Crimes de guerre », documentant la torture dont ils avaient été témoins à la prison de Guantanamo Bay, avant de recevoir l'ordre de l'administration de cesser d'écrire leurs rapports.

Le World Socialist Web Site, ainsi que des groupes de défense des droits humains et d'autres opposants de la répression et du militarisme américains, ont longtemps insisté que les actes de l'administration Bush (le déclenchement de guerres d'agression, les assassinats, l'enlèvement et la séquestration sans procès de civils et, le plus répugnant de tous, la torture) constituaient des crimes de guerre selon toute interprétation légitime des décrets et traités internationaux de longue date.

De voir cependant cette évaluation confirmée par l'inspecteur général du département de la

Justice, le seul responsable majeur n'étant pas directement subordonné à la Maison-Blanche, et par des agents du FBI, une agence qui n'est pas particulièrement reconnue pour être intéressée aux questions de droits démocratiques, est un signe du caractère endémique de ces crimes et de la crise qu'ils ont engendrée au sein du gouvernement des Etats-Unis et de l'élite dirigeante américaine en son ensemble.

Le rapport établit clairement que la torture fut ordonnée et planifiée en détail aux plus hauts niveaux du gouvernement, y compris la Maison-Blanche, le conseil national de sécurité, le Pentagone et le département de la Justice. Les tentatives de faire cesser ces pratiques, sur une base légale ou pragmatique, par des individus à l'intérieur du gouvernement furent systématiquement contrées et les preuves de ces activités criminelles dissimulées.

Il n'y a pas eu de réaction immédiate de la Maison-Blanche face à ces nouvelles révélations. Les réactions d'autres agences directement impliquées dans les crimes commis à Guantanamo ont donné une idée du sentiment général d'impunité dans lequel la torture décrite dans le rapport de l'inspecteur général se poursuit à ce jour.

« Il n'y a rien de nouveau là-dedans », a affirmé le porte-parole du Pentagone Bryan Whitman. Un porte-parole du département d'Etat à quant à lui décrit les accusations contenues dans le rapport comme étant « assez vagues ».

Assez vagues ? On peut se demander qu'est-ce que ce porte-parole qualifierait d'explicite. Le rapport contient des pages et des pages de témoignages d'agents du FBI sur les pratiques sadiques et répugnantes à Guantanamo.

À un endroit le rapport affirme : « [Un agent du FBI] se rappelait que, à un certain moment durant l'interrogatoire, l'officier militaire "versa de l'eau" dans la gorge d'un détenu qui était assis. Il affirma qu'il pensait que le but de cette pratique était de faire croire au détenu qu'il se noyait, et ainsi le forcer à fournir l'information souhaitée par l'interrogateur. [L'agent] a affirmé que le détenu avait des haut-le-coeur et crachait de l'eau. Il a dit que le détenu semblait incommodé, et il pensait qu'il avait de la difficulté à respirer. »

Et selon une description de l'interrogation de Mohamedou Ould Slahi, un Mauritanien arrêté par son propre gouvernement, remis aux forces américaines et déporté à Guantanamo en 2002 :

« Il fut laissé seul dans une chambre froide connue sous le nom du « congélateur », où des gardes l'empêchaient de dormir en appliquant de la glace ou de l'eau froide sur lui... »

« Il fut privé de sommeil pour une période de 70 jours à l'aide d'interrogatoires prolongés, de lumières stroboscopiques, de musiques menaçantes, de consommation forcée d'eau et d'obligation de demeurer en position debout. »

« Une interrogatrice féminine l'empêcha de mettre des vêtements; »

« Deux interrogatrices féminines lui ont fait des attouchements sexuels et ont fait des commentaires à caractère sexuel sur lui ; »

« Avant et pendant l'incident du bateau, il fut sévèrement battu. »

De plus, écrit le document, il fut « amené à penser qu'il serait exécuté et il s'est uriné dessus » et il s'est fait dire que sa mère et d'autres membres de sa famille seraient détenus

et qu'il leur serait fait du mal.

Des centaines d'agents du FBI ont été témoins de torture

Des épisodes similaires ont été décrits, selon le rapport de l'inspecteur général, par littéralement des centaines d'agents du FBI, qui ont vu des interrogateurs de la CIA, de l'armée et de sous-traitants privés réaliser des actes illégaux de torture et d'abus contre des détenus.

De plus, le rapport cite : plusieurs agents du FBI qui ont rapporté des cas de raclées ; 30 agents qui ont rapporté avoir vu des détenus enchaînés dans des positions de stress sur de longues périodes ; 70 agents qui ont rapporté des cas de détenus privés de sommeil ; 29 agents qui avaient de l'information sur l'utilisation de températures extrêmes dans le but de « *briser la détermination des détenus de résister à la coopération* » ; et 50 agents qui ont rapporté l'utilisation d'un isolement prolongé pour « *saper la résistance d'un détenu* ».

De plus, quatre agents ont rapporté le cas de deux détenus en Afghanistan battus à mort après avoir été enchaînés debout pour une longue période.

Les histoires de tortures détaillées dans ce rapport ne sont que la pointe de l'iceberg.

Elles n'incluent pas le traitement de Murat Kurnaz, un citoyen turc né en Allemagne, qui fut arrêté pendant un voyage au Pakistan à l'automne 2001 et qui fut remis aux responsables américains pour une récompense de 3000 dollars. Tout d'abord amené à la base américaine à Kandahar en Afghanistan, il fut ensuite transféré à Guantanamo. Même si en 2002, les autorités américaines avaient conclu que Kurnaz n'avait rien à voir avec le terrorisme, il fut emprisonné jusqu'au milieu de 2006 et relâché seulement à cause de la pression du gouvernement allemand.

Empêché d'entrer aux Etats-Unis, il a témoigné par un lien vidéo devant une audience peu nombreuse du comité des Affaires étrangères du Sénat cette semaine.

« Je n'ai rien fait de mal et j'ai été traité comme un monstre », a-t-il dit. Il a dit comment il avait été assujéti à des chocs électriques, suspendu par les poignets pendant des heures et soumis à un « traitement par l'eau », dans lequel sa tête était enfoncée dans un sceau d'eau alors qu'on le frappait à l'abdomen pour le forcer à inhaler le liquide. (Il vaut la peine de mentionner que le rapport de l'Inspecteur général du département de la Justice a affirmé que cette dernière forme de torture ne constitue pas une « simulation de noyade », mais représente « une tentative d'intimider les détenus et d'augmenter leurs sentiments d'impuissance ».

« Je sais que d'autres sont morts de ce genre de traitement, a dit Kurnaz. J'ai souffert de privation de sommeil, du confinement, d'humiliations sexuelles et religieuses. J'ai été battu à de multiples reprises. »

« Il n'y avait pas de lois à Guantanamo, a conclu Kurnaz. Je ne pensais pas que ça pouvait arriver au 21e siècle... Je n'aurais jamais pu imaginer que cet endroit avait été créé par les Etats-Unis. »

Les détenus de Guantanamo ne représentent qu'un pour cent de ceux détenus dans des camps de détention américains et des prisons secrètes opérées par les militaires et la CIA en Irak, Afghanistan et d'autres points du globe. Il est estimé que près de 27.000 personnes

sont détenues sans accusation, sans parler de procès, plusieurs d'entre eux ayant simplement disparu dans le goulag global de Washington. Certains sont détenus dans des navires de détention, d'autres dans des donjons secrets opérés conjointement par la CIA et des régimes vers lesquels elle « transfère » les détenus, comme l'Égypte, la Jordanie et le Maroc, où d'autres formes plus cruelles de torture (être enterré vivant, l'électrocution ou la lacération avec un scalpel) sont employées.

Le rapport confirme également que les scènes révoltantes saisies dans les photographies prises à la prison d'Abou Ghraib en Irak et rendues publiques il y a quatre ans montrant des hommes nus cagoulés, soumis à la torture et à l'humiliation sexuelle par des gardes américains, n'étaient pas des aberrations. Les méthodes décrites dans le rapport — la nudité forcée, l'utilisation des chiens d'attaque lors d'interrogatoires, l'enchaînement des détenus dans des positions de « stress », les promenades en laisse — étaient identiques à celles officiellement mises sur le compte de quelques « pommes pourries » à Abou Ghraib.

La torture sadique « orchestrée » à partir de la Maison-Blanche.

L'uniformité des abus dans ces endroits si éloignés l'un de l'autre démontre que ce sadisme psychopathique et criminel infligé à ces détenus par les forces américaines était planifié et orchestré à partir du sommet.

En fait, comme le révélait ABC News le mois dernier, les représentants officiels du soi-disant comité de principe (le vice-président Dick Cheney, le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, le secrétaire d'État Colin Powell, le directeur de la CIA George Tenet, le procureur général John Ashcroft et la conseillère à la sécurité nationale Condoleezza Rice) ont eu des discussions détaillées sur les « techniques renforcées d'interrogatoire » qui, selon ABC, « étaient quasiment chorégraphiées - allant jusqu'à préciser le nombre de fois où les agents de la CIA pouvaient utiliser une tactique particulière. »

Bush a affirmé par la suite sur ABC qu'il « *savait que notre équipe sur la sécurité nationale avait des rencontres sur cette question. Et je les ai approuvées* ».

Le rapport établit que les représentants du FBI et du département de la justice ont avisé le conseil national sur la sécurité de la Maison-Blanche de leurs préoccupations que les pratiques observées par les agents « *minaient sérieusement... l'autorité de la loi* » à Guantanamo.

À la fin, cependant, on leur a dit de reculer, et ils se sont soumis, devenant ainsi complices de ces crimes et de leur camouflage.

Les révélations du rapport du FBI n'ont pas suscité de réactions importantes ou de demandes d'agir sur cette question par les démocrates élus au Congrès ou encore par les prétendants à la candidature présidentielle du Parti démocrate, le sénateur Barack Obama et la sénatrice Hillary Clinton, qui n'ont pas fait de la torture une question essentielle de leur campagne.

Le New York Times a publié un éditorial mardi intitulé « Ce que les agents du FBI ont vu » qui détaillait le rapport et déclarait qu'il « montrait ce qui arrive lorsque qu'un président américain, son secrétaire à la Défense, son département de la Justice et d'autres hauts responsables corrompent la loi américaine pour justifier et autoriser l'abus, l'humiliation et la torture de prisonniers ».

Le quotidien concluait son éditorial en écrivant : « *Les démocrates doivent faire toute la lumière* » sur cette affaire au moyen d'audiences portant sur « *l'ampleur du manquement à la loi et aux conventions de Genève par le président Bush* ». Cela, écrivait le New York Times, « *est l'unique façon d'amener le pays du côté des défenseurs, et non des violateurs, des droits de l'Homme* ».

On voit bien là l'impuissance de ce qui fut l'élite du libéralisme américain. L'ampleur de la criminalité de l'administration Bush a été largement mise à nu au cours des dernières années.

La violation délibérée et en bloc des conventions de Genève et des traités contre la torture sont, en vertu du droit international, des crimes de guerre, exactement comme le FBI l'a reconnu. Ce qu'il faut, ce n'est pas une autre audience sans conséquence d'un comité du Congrès, mais plutôt la constitution d'un tribunal pour crimes de guerre. Ceux qui ont commis ces crimes doivent en être reconnus coupables.

Bush, Cheney, Rice, Rumsfeld, Powell, Tenet et Ashcroft doivent subir un procès. Les individus tels que l'ancien conseiller de la Maison-Blanche et procureur général, Alberto Gonzales, le chef du bureau de Cheney, David Addington, et le conseiller au département de Justice, John Yoo (qui ont élaboré les arguments pseudo-légaux pour légitimer la torture), doivent aussi être poursuivis ainsi que les responsables de l'armée et des services d'espionnage qui ont présidé aux pratiques criminelles ayant eu cours à Guantanamo, Abou Ghraib, Bagram et les autres camps et prisons de la CIA et de l'armée.

Les dirigeants du Parti démocrate n'ont ni le désir ni l'intention de lutter pour un tel règlement de comptes. La speaker de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi et d'autres dirigeants du parti ont insisté à plusieurs reprises que la destitution du président et du vice-président « n'était pas sur la table ». Ils n'ont aucun intérêt à poursuivre l'administration sur la question de la torture parce qu'ils en sont eux-mêmes les complices. Pelosi et d'autres démocrates en vue au Congrès ont été informés en détail sur les méthodes criminelles utilisées à Guantanamo, ils les ont approuvées et les ont cachées au peuple américain.

A un niveau plus essentiel, les démocrates ont été complices de la politique du militarisme et de l'agression partout dans le monde, politique menée au nom de la soi-disant guerre globale contre le terrorisme et impliquant la pleine utilisation de la force armée pour défendre les intérêts de l'oligarchie qui dirige les Etats-Unis. C'est cette stratégie criminelle (qui est responsable de la mort de plus d'un million d'Irakiens) qui a créé les conditions pour le crime même de la torture.

Néanmoins, l'approfondissement de la crise du capitalisme américain crée les conditions pour de profonds chocs et changements dans les rapports politiques et sociaux qui pourraient bien résulter en la comparution devant un tribunal de Bush, Cheney et compagnie et leur jugement pour crimes de guerre.

Article original en anglais, WSWS, paru le 23 mai 2008.

Copyright WSWS.

La source originale de cet article est [WSWS](#)

Copyright © [Bill Van Auken](#), [WSWS](#), 2008

Articles Par : [Bill Van Auken](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca